



garde 1er, 3ème et 5ème weekend du mois

Par **phidhox**, le **05/04/2012** à **20:31**

j'ai le droit d'avoir mes enfants le 1er, 3ème et cinquième weekend du mois. le 1er avril tombait un dimanche cette année. J'avais mes enfants. Dois je le compter comme le cinquième weekend du mois de mars ou comme le premier weekend du mois d'avril ? Je voulais prendre mes deux enfants pour le weekend du 14 et 15avril, mais la maman s'y oppose. Ma famille sera là au complet et je ne sais pas comment faire car elle ne veut rien entendre. Mes enfants sont très tristes à l'idée de ne pas voir leurs demi-soeurs et cousines. Pouvez vous me répondre rapidement svp